



Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le 14/12/18
ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_168-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 38 | 36 dont 3 pouvoirs |

Date de convocation : 03 décembre 2018
Date d'affichage : 03 décembre 2018

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DÉBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

Absents représentés :

Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Roland GENESTIER, Jean-Claude PAPUT,

Secrétaire de séance : Guy TIXIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2018-168 : PROGRAMME LEADER - DEMANDE DE FINANCEMENT SUR DES POSTES
D'ANIMATEURS / AGENTS DE DEVELOPPEMENT**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La Communauté de Communes Plaine Limagne adhère au Pays de Vichy-Auvergne qui porte et anime le programme européen LEADER pour la période 2014-2020.

Pour rappel, LEADER - Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale – est un programme européen visant à renforcer les stratégies locales de développement rural. S'appuyant sur un partenariat public et privé dans le cadre du Groupe d'Action Locale (GAL), le programme LEADER soutient des **projets dans le cadre de plusieurs thématiques ciblées via des Fonds Européens Agricoles et de Développement Rural (Feader).**

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le 14/12/18

ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_168-DE

Des postes sont susceptibles d'être financés car les missions répondent aux objectifs des axes d'intervention du programme LEADER, et notamment :

- La fiche-action n°2 : Pour une offre de services élargie au niveau du Pays
- La fiche-action n°4 : Une identité spécifique à préserver et valoriser : valoriser les richesses patrimoniales et culturelles
- La fiche-action n°5 : Accompagnement au développement de l'économie présentielle et durable

| Intitulé du poste | Durée annuelle du poste | Missions principales | Coût annuel brut chargé |
|--|-------------------------------|---|-------------------------|
| <u>Animateur du Fab-Limagne</u> Fab Manager - Référént numérique | 1 607 h | - Développer les usages numériques - Adapter les outils de diffusion à tous les publics - Assurer la médiation numérique auprès de différents publics - Créer et développer les outils numériques et de diffusion d'informations et de données. | 40 000 € |
| <u>Agent de développement culturel de la CCPL</u> | 1377 h (30 h hebdomadaire) | - Etablir un diagnostic des besoins et de l'offre culturelle du territoire et des conditions d'accès à cette offre culturelle - Assurer la médiation culturelle auprès de différents publics - Conduire les projets culturels du territoire - Coordonner, concevoir et organiser la programmation culturelle et artistique de la CCPL, en lien avec les associations, les communes et autres partenaires | 30 000 € |
| <u>Agent de développement économique</u> - Manager centre bourgs | 1 607 h | -Accompagner les élus dans la conception et la mise en œuvre d'un plan d'actions stratégiques avec pour objectifs de consolider, dynamiser et développer l'attractivité, la fréquentation, l'offre et l'image des centres-bourgs du territoire intercommunal. | 40 000 € |

Les postes concourant aux objectifs opérationnels du programme LEADER,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de solliciter le programme LEADER Pays Vichy-Auvergne pour solliciter un financement à hauteur de 80% du montant total HT des 3 postes précisés ci-dessus,
- de charger M. le Président de déposer les demandes de subvention et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

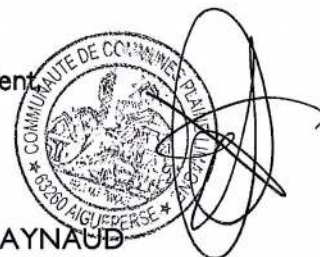
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 14/12/2018
Le Président,

Le Président



Claude RAYNAUD

